

Extrait du registre des délibérations du
Conseil Municipal de la
**Commune de
LESCUN**
Séance du 3 mars 2023

Nombre de Membres en exercice : 10

Membres présents : 8

Date de convocation : 27 février 2023

L'an deux mil vingt-trois et le trois mars, le Conseil Municipal de la commune de Lescun, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Danielle GAY, Maire.

Présents : Mme GAY Danielle, M. METZGER Vincent, M. RACHOU Patrick, Mme POMPIGNAC Maud, Mme CAUSSANEL Marlène, M. DRILHOLE Patrick, Mme ASSERQUET Françoise, Mme RACHOU Mégane

Absents : Mme LARRIEU Jacqueline, Mme LOPEZ Hélène

Procurations : Mme LARRIEU Jacqueline à Mme POMPIGNAC Maud

Secrétaire de séance : Mme ASSERQUET Françoise

2023-D01 Objet : État d'assiette ONF 2023

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Mme la Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de l'Office National des Forêts concernant les coupes à asséoir pour l'année 2023 dans la forêt communale de Lescun.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE l'état d'assiette des coupes de l'année 2023 présenté ci-après

DEMANDE à l'Office Nationale des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites

	UG	Surf UG (ha)	Nvelle Prop.	Type Coupe	Surf. à Dés (ha)	V. Total (m3)
FC LESCUN	13_a	24,95		Régénération par parquets	21,3	852
	34_a	30,82	Supp.	Régénération par parquets	24,83	1365,7
	3_a	18,98	Supp.	Régénération par parquets	9,56	659,6

Acte certifié exécutoire,
Danielle GAY
Maire

Do
Maire

